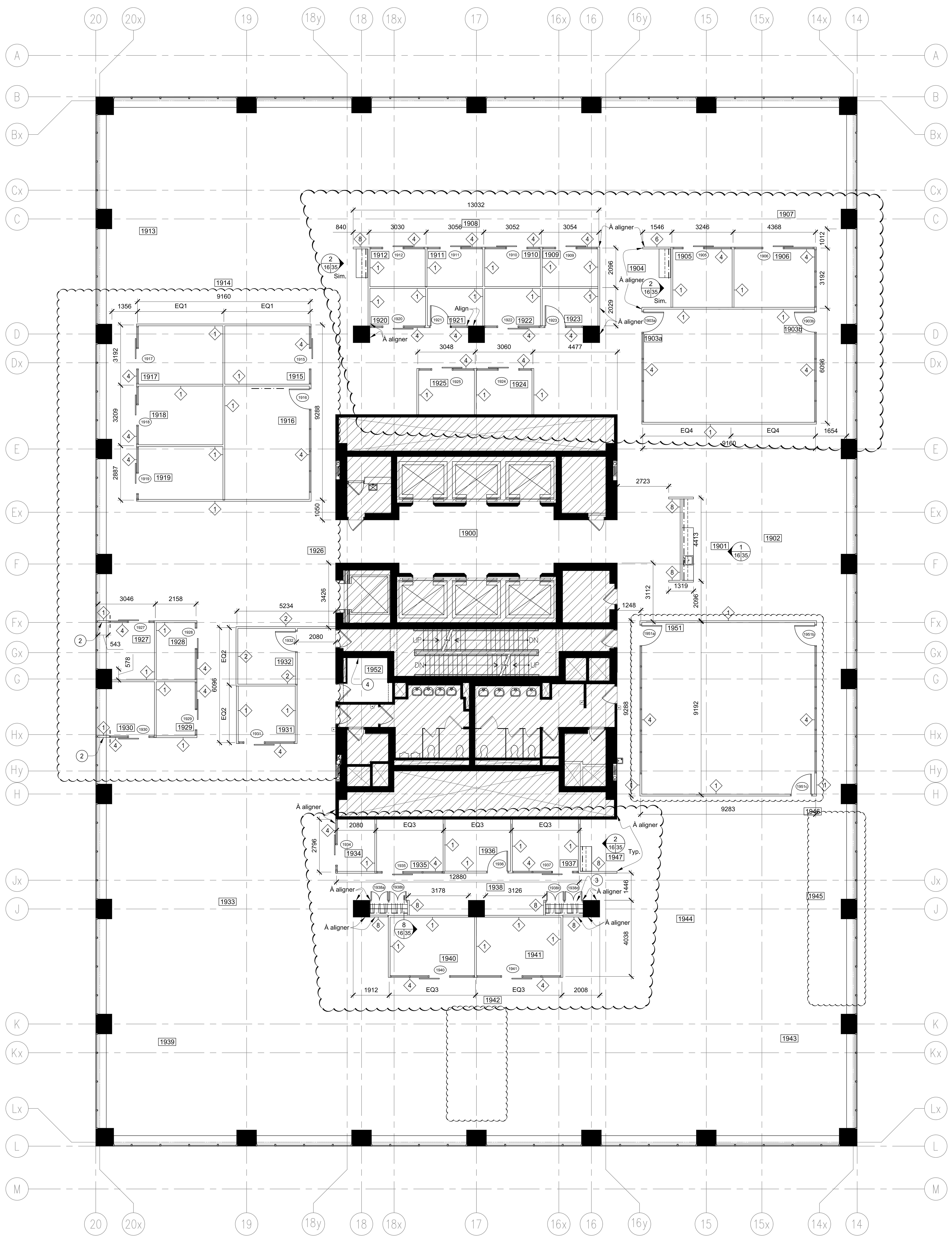

1 Plan des cloisons, au 19ième étage

16 | 16

Échelle : 1:100

Légende - Cloisons :

Conserver la cloison existante.

(1) Cloison d'intérieur du locataire - Sous-face du plafond suspendu et à barres en té et de type aménagé avec une barrière de plénum - Type 1 (Épaisseur finie : 118 mm)
Cloison en gypse de 16 mm des deux côtés de montants en acier de 92 mm, de calibre 25 et à 410 mm d'entre axes et ce, jusqu'à la sous-face du plafond à barres suspendues en té, à environ 2 555 mm au-dessus du plancher fini. Le creux de la cloison devra être aménagé avec des nattes isolantes et insonorisantes de 65 mm et de type conçu pour accommoder du colombage en métal. À moins d'indications contraires, finir la cloison de sorte qu'elle soit à l'état prêt pour être peinte. L'Entrepreneur se devra de prévoir une cloison depuis la partie supérieure du plafond suspendu à barres en té jusqu'au niveau de la sous-face de la dalle; cette construction devra se réaliser comme ci-avant. Tirer tous les joints dans le gypse et imperméabiliser le tour des pénétrations de mécanique et d'électricité dans le plénum.

(2) Cloison d'intérieur du locataire - D'une dalle à l'autre - Type 2 (Épaisseur finie : 97 mm)
Cloison en gypse de 16 mm des deux côtés de montants en acier de 65 mm, de calibre 20 et à 410 mm d'entre axes et ce, jusqu'à la sous-face de la dalle, à environ 4 267 mm au-dessus du plancher fini. Prévoir des profilés porteurs entre les montants en acier et ce, en conformité avec les instructions du fabricant. Le creux de la cloison devra être aménagé avec des nattes isolantes et insonorisantes de 65 mm et de type conçu pour accommoder du colombage en métal. À moins d'indications contraires, finir la cloison de sorte qu'elle soit à l'état prêt pour être peinte. Imperméabiliser le tour des pénétrations de mécanique et d'électricité au-dessus du plafond suspendu à barres en té.

(3) En réserve

(4) Cloison d'intérieur du locataire - Système de cloisons vitrifiées et amovibles et ce, jusqu'à la sous-face du plafond suspendu et à barres en té et de type aménagé avec une barrière servant de plénum - Type 4
Système de cloisons amovibles et complètement vitrifiées, à aménager avec des portes vitrifiées. Se reporter au devis. L'Entrepreneur se devra de prévoir une cloison depuis la partie supérieure du plafond à barres suspendues en té jusqu'à la sous-face de la dalle. Barrière de plénum en gypse de 16 mm des deux côtés de montants en acier de 65 mm, de calibre 25 et à 410 mm d'entre axes. Le creux de la cloison devra être aménagé avec des nattes isolantes et insonorisantes de 65 mm et de type conçu pour accommoder du colombage en métal. S'assurer de ménager des réglages ou ajustements bien serrés. Tirer tous les joints dans le gypse et imperméabiliser le tour des pénétrations de mécanique et d'électricité dans le plénum.

(5) Cloison d'intérieur du locataire - Système de cloisons vitrifiées et amovibles et ce, jusqu'à la sous-face du plafond suspendu et à barres en té - Type 5
Système de cloisons amovibles et complètement vitrifiées. Se reporter au devis. L'Entrepreneur se devra de prévoir une cloison depuis la partie supérieure du plafond à barres suspendues en té jusqu'à la sous-face de la dalle. Barrière de plénum en gypse de 16 mm des deux côtés de montants en acier de 65 mm, de calibre 25 et à 410 mm d'entre axes. Le creux de la cloison devra être aménagé avec des nattes isolantes et insonorisantes de 65 mm et de type conçu pour accommoder du colombage en métal. S'assurer de ménager des réglages ou ajustements bien serrés. Tirer tous les joints dans le gypse et imperméabiliser le tour des pénétrations de mécanique et d'électricité dans le plénum.

(6) En réserve

(7) En réserve

(8) Cloison d'intérieur du locataire - Sous-face du plafond suspendu et à barres en té - Type 8 (Épaisseur finie : 97 mm)
Cloison en gypse de 16 mm des deux côtés de montants en acier de 65 mm, de calibre 25 et à 410 mm d'entre axes et ce, jusqu'à la sous-face du plafond à barres suspendues en té, à environ 2 555 mm au-dessus du plancher fini. Le creux de la cloison devra être aménagé avec des nattes isolantes et insonorisantes de 65 mm et de type conçu pour accommoder du colombage en métal. À moins d'indications contraires, finir la cloison de sorte qu'elle soit à l'état prêt pour être peinte.

Monter un ouvrage de blocage dissimulé et ce, en conformité avec les exigences, pour ainsi pouvoir supporter les ouvrages d'ébénisterie, l'appareillage et (ou) les pièces composantes de mobilier et de montage mural. L'Entrepreneur se devra de confirmer la hauteur et la portée des ouvrages de blocage avant la construction et ce, d'un commun accord avec le Représentant du Ministère.

XXXX Numéro du local ou de la salle

(xxxx) Numéro de la porte

Nouvelle porte, avec bâti de porte, quincaillerie et pièces composantes connexes. Se reporter à la nomenclature des portes du dessin ID34.

Nouvelle porte, avec bâti de porte et fenêtre(s) latérale(s), quincaillerie et pièces composantes connexes. Se reporter à la nomenclature des portes du dessin ID34.

Nouvelle porte coulissante, avec bâti de porte et fenêtre(s) latérale(s), quincaillerie et pièces composantes connexes. Se reporter à la nomenclature des portes du dessin ID34.

Notes du dessin - Cloisons :

1. En réserve
2. NE PAS se servir des radiateurs périphériques pour assurer le support des cloisons.
3. L'Entrepreneur se devra de prévoir une section d'ouvrage d'ébénisterie de placard de 760 mm ainsi qu'une tige de garde-robe et ce, à 1 400 mm au-dessus du plancher fini. Fournir et installer les tables et (ou) les supports requis et ce, en tenant compte de l'aménagement.
4. Cloison d'intérieur, à finir par l'emploi de contre-plaqué d'un côté, à cote de résistance au feu et de 19 mm d'épaisseur. Le montage de ce contre-plaqué devra se faire depuis le niveau du plancher jusqu'à celui de la sous-face de la dalle. Tous les joints et trous de clous ou de vis devront être calfeutrés et (ou) recouverts. Les murs devront être laissés à l'état dégagé et ce, aux fins de montage de l'équipement de communication. L'Entrepreneur se devra de fournir et de poser des plinthes en caoutchouc et ce, à la grandeur de l'intérieur de ce local.

Notes générales - Cloisons :

1. Il relève de l'Entrepreneur de se reporter à tous les renseignements compris dans le Devis.

2. L'Entrepreneur se doit de lire le présent dessin concurremment avec tous les autres dessins qui sont compris dans le présent jeu de dessins. En outre, il se devra de signaler toute contradiction ou toute divergence entre les dessins et ce, avant la mise en route des travaux.

3. L'Entrepreneur sera tenu responsable de tout endommagement aux cloisons, plafond et finis existants ainsi qu'aux autres pièces composantes et existantes qui se doivent d'être conservés; et il devra en être de même en rapport avec l'endommagement de locaux adjacents.

4. À moins d'indications contraires, toutes les cloisons doivent être construites le long des lignes du quadrillage. À moins d'indications contraires, construire toutes les cloisons pour qu'elles donnent un angle de 90 degrés et ce, en conformité avec les indications du plan.

5. À moins d'indications contraires, toutes les dimensions partent de la ligne médiane des cloisons et s'arrêtent à la ligne médiane d'autres comme celles-ci; par exemption, contre la façade des murs correspondant à des murs noyaux.

6. Tracer à la craie l'emplacement de toutes les cloisons et faire approuver le tout par le Représentant du Ministère et ce, avant d'installer les lisses et les travaux de colombage en métal.

7. NE PAS couper des tés prinicipaux de plafonds suspendus et à barres en té pour accommoder des cloisons se prolongeant d'une dalle à l'autre.

8. NE PAS visser la lisse supérieure de colombage en métal au motif de quadrillage de plafond à barres en té. Fournir et installer des agrafes de qudrillage de plafond qui conviennent à ce type de montage.

9. À moins d'indications contraires, la construction de cloisons et les barrières séparatrices de plénum devront être en continu au-dessus de toutes les portes, tous les vitrages et toutes les fenêtres latérales. Se reporter aux dessins de mécanique et aux exigences en matière d'ouvertures à même les barrières de plénums.

10. À moins d'indications contraires, monter les bâtis de portes en décalé de 102 mm des cloisons.

11. S'assurer que toute la tuyauterie, tous les conduits et toutes les ouvertures s'avérant nécessaires pour des travaux de mécanique ou d'électricité ou d'autres éléments traversant de nouvelles cloisons ou de nouvelles barrières de plénum soient convenablement imperméabilisés par l'emploi d'un produit de calfeutrage insonorisant. Se reporter aux dessins de mécanique et d'électricité afin de retrouver l'emplacement des éléments de plafond susmentionnés.

12. Rapiécer et réparer la dalle de plancher en fonction du besoin (Y compris aux endroits à partir desquels il y avait des monuments de plancher.). S'assurer que le plancher soit propre et exempt de débris et de trous; en outre, qu'il soit prêt à recevoir le nouveau fini de plancher et ce, en conformité avec les stipulations du devis. Se reporter au plan des finitions de plancher des dessins ID24, 25, 26 et 27.

13. L'Entrepreneur devra prévoir des ouvrages d'ignifugeage à résistance au feu de deux (2) heures et ce, à l'emplacement de toutes les pénétrations existantes et (ou) nouvelles à l'intérieur de la dalle de plancher en béton et à l'emplacement des cloisons nécessitant une cote de résistance au feu de la sorte.

14. Toutes les cloisons se trouvant en dessous de meneaux ou de montants de fenêtres devront recevoir des garnitures en néoprène à coller en place, lesquelles devant servir d'isolant insonorisant. Finir convenablement l'extrémité de la cloison contre le meneau de fenêtre; aucun matériau de construction ne devrait être apparent dans l'ouvrage fini.

15. À moins d'indications contraires, rapiécer, poncer, réparer et remettre les travaux à neuf et ce, jusqu'au niveau 4; rendre le tout prêt à la réception du nouveau fini de cloison; ceci comprend toutes les surfaces existantes de plâtre et de gypse, à partir desquelles des cloisons, des ouvrages d'ébénisterie, des pièces composantes élecriques et (ou) d'autres ouvrages de démolition se sauront manifestés, y compris des perforations, des encavures, des imperfections et des défauts du genre et ce, à la grandeur de la superficie des travaux du contrat et avant la mise en œuvre des travaux de peinture. L'Entrepreneur devra s'assurer que les cloisons sont lisses, droites et unies. Au besoin, enlever et remplacer toute portion de gypse et ce, afin d'obtenir ou de produire des surfaces lisses.

16. Au besoin, ouvrir les colonnes et cloisons existantes, pour ainsi pouvoir accommoder de nouveaux ouvrages de blocage dissimulés ainsi que les articles nécessaires et suivants : sorties de courant et (ou) conduits, ouvrages de plomberie et ainsi de suite. À moins d'indications contraires, rapiécer, poncer, réparer et remettre les travaux à neuf et ce, jusqu'au niveau 4. L'Entrepreneur devra s'assurer que les cloisons sont lisses, droites et unies.

17. Lors d'un alignement d'une nouvelle cloison avec des coins existants, enlever le bourrelet (garniture d'étanchéité) de coin le long des cloisons et colonnes existantes (détail typique). S'assurer que la transition entre les ouvrages neufs et existants soit lisse, droite et unie.

18. L'Entrepreneur devra communiquer avec le Représentant du Ministère pour son examen et son approbation de l'emplacement de tous les accessoires de plomberie et ce, avant la pratique de trous dans les noyaux. Avant la construction proprement dite, faire part de toute contradiction au Représentant du Ministère.

19. Aux endroits où s'avère nécessaire la pratique de tranchées ou de trous de forage dans les noyaux, l'Entrepreneur sera alors responsable de scanner le tout et d'identifier les points exacts de forage dans les noyaux. NE PAS couper d'acier d'armature. L'emplacement des trous de noyaux et de toutes les tranchées devra être confirmé sur place et ce, et par l'Entrepreneur et par le Représentant du Ministère. Le diamètre des trous de forage dans les noyaux devra convenir à ce qui est requis en rapport avec les nouveaux travaux de plomberie et (ou) d'électricité. Aux endroits requis, l'Entrepreneur se devra d'ignifuger les dalles en béton. L'Entrepreneur est responsable de passer en revue et de coordonner le tout et de prévoir tous les forages de noyaux requis et toutes les tranchées requises et ce, afin de tenir compte du nouvel aménagement des installations de mécanique et d'électricité.

20. L'Entrepreneur se devra de produire de la documentation, indiquant que tous les drains (avaloirs) neufs et existants ne sont aucunement bouchés à la fin des présents travaux de construction.

21. Aux fins de préparation du tout pour la réception des nouveaux finis de peinture, l'Entrepreneur se devra d'appliquer une couche de laitance sur les cloisons en gypse ou du bâtiment de base existant.

22. L'Entrepreneur devra rapiécer et réparer tous les appuis de fenêtres périphériques le long des cloisons en gypse et ce, compte tenu du calfeutrage.

23. Aux endroits pertinents, l'Entrepreneur est responsable de la construction de barrières de plénum en décalé et de cloisons d'une dalle à l'autre et aussi en décalé et ce, afin de tenir compte des interférences avec des travaux de mécanique, des travaux d'électricité et (ou) d'autres éléments (par exemples : conduits, boîtes à VAV, boîtes de raccordement, canalisations de plomberie et ainsi de suite). Il s'agit ici d'emplacements NON indiqués dans les plans. L'Entrepreneur est responsable de coordonner le tout et ce, en conformité avec les exigences.

24. Conserver tous les traitements de fenêtres et (ou) tous les stores périphériques et existants. L'Entrepreneur se devra de rassembler en paquets et d'emballer les stores et (ou) les toiles de fenêtres de façon adéquate, pour ainsi les protéger contre la poussière au cours de la construction. L'Entrepreneur devra aussi tenir compte de l'enlèvement et du remplacement de 50 p. 100 des stores existants à rouleaux et ce, par l'emploi d'ensembles neufs. La largeur à partir de la ligne médiane du montant ou du meneau est de 1525 mm. La hauteur des travaux de vitrage est de 2667 mm. Se reporter au devis.

Public Works and Government Services Canada / Travaux publics et services gouvernementaux Canada

Canadä

LWG ARCHITECTURAL INTERIORS
211-2141 Thurston Drive, Ottawa ON K1G 6C9
T 613-739-3699
F 613-739-3965
info@LWG-ai.com
LWG-ai.com

Ce dessin appartient à la personne chargée de la conception, qui se réserve tous les droits d'auteur par rapport à son utilisation. Il est interdit de reproduire le présent dessin sans le consentement antérieur de la personne chargée de sa conception et dans l'affirmative, les reproductions devront porter son nom. Ne pas utiliser le présent dessin à des fins de construction tant et aussi longtemps qu'il ne sera pas signé par la personne chargée de sa conception. L'Entrepreneur se devra de vérifier les dimensions et les données annotées ici-même et ce, compte tenu des conditions sur le chantier; en outre il se devra de rapporter toute contradiction à la personne chargée de la conception. Ne pas se servir du présent dessin pour prélever des mesures à l'échelle.

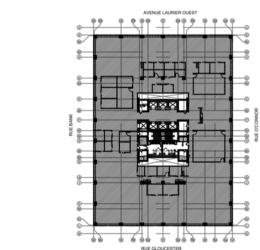

Plan clé

N

Le nord du projet

ARIDO — David Gibbons — Association of Registered Interior Designers of Ontario

I, the undersigned have reviewed and take responsibility for this design work on behalf of the firm. I am qualified, and the firm is registered, in the appropriate classes/ categories.

QUALIFICATION INFORMATION

NAME	SIGNATURE	BCIN
David Gibbons	[signature]	25030

REGISTRATION INFORMATION
Per subsection 3.2.4 of Division C of the Building Code

FIRM NAME	BCIN
LWG Architectural Interiors Inc.	42687

L'entrepreneur devra vérifier toutes les dimensions et conditions sur place et faire part à l'Ingénieur de toute contradiction.

révisions	description	date
04	Émis pour addenda 01	2019-07-16
03	Document de soumission	2019-01-15
02	Doc. à 99%, à soumettre à l'examen du client	2018-03-09
01	Doc. à 66%, à soumettre à l'examen du client	2018-02-16

A detail no. / n° du détail
B location drawing no. / sur dessin n°
C drawing no. / dessin n°

project / projet

Locaux temporaires et de type générique de la Tour de l'ouest de l'EL

300 ouest, avenue Laurier, Ottawa (On)

drawing / dessin

Plan des cloisons, au 19ième étage

Échelle : Selon les annotations

Designed By / Conçu par	RB & MB	
Date	2118-01-26	(aaaa/mm/jj)
Drawn By / Dessiné par	MB	
Date	2118-03-09	(aaaa/mm/jj)
Reviewed By / Examiné par	BW	
Date	2118-01-26	(aaaa/mm/jj)
Approved By / Approuvé par	BW	
Date	2118-01-26	(aaaa/mm/jj)
Tender / Soumission		
Project Manager / Administrateur de projets	Brent Cheff	

Project no. / N° du projet: R.088901.013 (17096)

Drawing no. / N° du dessin: ID16